COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
RELEVE DE CONCLUSIONS

LUNDI 25 FEVRIER 2013 A **20H00**

Salle des fêtes – Commune de Tourdan

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

- **FINANCES** – Rapporteur : Philippe MIGNOT
  - 1- Compte administratif 2012 – budget général
  - 2 – Compte administratif 2012 – budget annexe de la redevance incitative
  - 3 – Compte de gestion du trésorier 2012 – budget général
  - 4 – Compte de gestion du trésorier 2012 – budget annexe de la redevance incitative
  - 5 – Affectation des résultats – budget général
  - 6 – Affectation des résultats – budget annexe de la redevance incitative
  - 7 – Débat d'orientation budgétaire
  - 8 – Ligne de trésorerie
- **ADMINISTRATION GENERALE** – Rapporteur : Christian NUCCI
  - 9 – Mise à jour des statuts
- **ACTIVITE ECONOMIQUES** – Rapporteur : Gérard BREDY
  - 10 – DUMG – bail avec promesse de vente
  - 11 – Balcon des Alpes – aménagement de loyer
- **BATIMENTS** – Rapporteur : Jean Paul MONTAGNIER
  - 12 – Vidéosurveillance – convention avec Beaurepaire
- **TOURISME** – Rapporteur : Mireille BOUVIER
  - 13 – Camping – achat mobilhome et grille tarifaire
  - 14 – SPL Office du Tourisme – paiement avant le vote du budget
- **ENFANCE – JEUNESSE** – Rapporteur : Angéline APPRIEUX
  - 15 – Relais d'assistantes maternelles – subvention conseil général
- **VOIRIE** – Rapporteur : Christian FANJAT
  - 16 – Relais d'assistantes maternelles – subvention conseil général
- **NOUVELLES TECHNOLOGIES** – Rapporteur : Roger TORGUE
  - 17 – Numérisation des documents d'urbanisme
- **QUESTIONS ORALES**

Après l'accueil par Sylvie DEZARNAUD, Maire de Revel Tourdan, la séance du Conseil communautaire débute par la lecture du compte rendu de la dernière séance.

Michel LESEIN fait remarquer que la liste des présents – absents du procès verbal de la dernière séance comporte une erreur. Lui-même était absent et Jean Luc PETIT présent, et non l'inverse.

Une correction sera faite en ce sens.

Aucune autre observation n'étant formulée, l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – FINANCES

RAPPORTEUR : Philippe MIGNOT

- **Compte administratif 2012 – budget général**

La balance générale fait apparaître :

Section de fonctionnement

	Budget 2012	Réalisés 2012	Total
Recettes	8 351 021,00	8 567 948,62	8 567 948,62
Dépenses	8 351 021,00	6 393 645,61	6 393 645,61
Excédent		2 174 303,01	2 174 303,01

Section d'investissement

	Budget 2012	Réalisés 2012	Restes à réaliser	Total
Recettes	10 016 458,00	5 503 586,41	2 870 300,00	8 373 886,41
Dépenses	10 016 458,00	6 541 513,24	3 368 100,00	9 909 613,24
Déficit		- 1 037 926,83	- 497 800,00	- 1 535 726,83

Le Président quitte la salle avant le vote.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITE (2 CONTRE)

- **Compte administratif 2012 – budget annexe de la redevance incitative**

Le compte administratif du budget annexe de la redevance incitative fait apparaître :

Section fonctionnement

	Budget 2012	Réalisés 2012	Total
Recettes	1 302 700,00	1 286 238,78	1 286 238,78
Dépenses	1 302 700,00	1 285 141,36	1 285 141,36
Excédent		1 097,42	1 097,42

Section investissement

	Budget 2012	Réalisés 2012	Restes à réaliser	Total
Recettes	142 728,00	144 270,56		144 270,56
Dépenses	142 728,00	20 468,65	6 700,00	27 168,65
Excédent		123 801,91	- 6 700,00	117 101,91

Le Président ne prend pas part au vote.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **Affectation des résultats – budget général**

Il est proposé de reporter 1 607 600,00 euros de la section fonctionnement en investissement afin de combler le déficit. Cela laissera un excédent de fonctionnement de 566 703,01 euros.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **Affectation des résultats – budget annexe de la redevance incitative**

Compte tenu de l'excédent d'investissement de 117 101,91 euros, il n'y a pas d'affectation des résultats.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **Ligne de trésorerie**

La Communauté de Communes a besoin de contracter une ouverture de crédit afin de lui permettre le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie.
A la proposition de la Banque Postale à un taux de 1,85 % pour un montant maximum de 700 000 € étant la plus intéressante, il est proposé de contracter avec cette dernière.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

II – ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR : Christian NUCCI

- **Mise à jour des statuts**

Il est proposé de retirer la question de l'ordre du jour afin de faire le point sur le toilettage définitif des statuts.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : REPORTE

III – ACTIVITES ECONOMIQUES

RAPPORTEUR : Gérard BREDY

- **DUMG – Bail avec promesse de vente**

Par délibération du 22 octobre 2012, le conseil communautaire a approuvé le principe de l'opération DUMG qui consistait en l'acquisition d'un tènement en substitution à cette entreprise (ex garage Renault à Beaurepaire) pour un montant de 310 000 € et ce afin de le mettre en location-vente à cette même société.
Les gérants de la société DUMG, ont constitué une SCI (DFI 38) dans laquelle ils sont entièrement actionnaires.

Il est donc désormais proposé d'établir un contrat de location

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **Balcon des Alpes – aménagement de loyer**

Il est fait état des problèmes rencontrés par les commerces de proximité et de la dégradation de ces activités depuis ces 3 dernières années.
Vu la conjoncture et la demande de la gérante du Balcon des Alpes, il est proposé de diminuer de 50% le loyer commercial pour permettre le redressement de l'activité.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

IV – BATIMENTS

RAPPORTEUR : Jean Paul MONTAGNIER

- **Vidéosurveillance – convention avec Beaurepaire**

Par délibération du 17 décembre 2012, le conseil communautaire a approuvé le principe de l'installation d'une vidéosurveillance sur le territoire de la Communauté de Communes en certains points stratégiques.
Afin d'obtenir l'arrêté d'autorisation, la commune de Beaurepaire doit donner son accord pour le filmage de son domaine public.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **Centre administratif**

Il est donné information aux élus de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation du centre administratif.

INFORMATION

V – TOURISME

RAPPORTEUR : Mireille BOUVIER

- **Camping – achat d'un mobilhome et modification de la grille tarifaire**

Il est fait part de la proposition d'achat d'un second mobilhome pour le camping intercommunal.
Ce mobilhome peut accueillir de 2 à 4 personnes pour un prix d'achat de 4 000 € et pourrait être mis en location dès cette année selon la grille tarifaire suivante :

LOCATION DU MOBILHOME (CCTB)	
Location à la semaine (4 à 6 personnes + terrasse aménagée + climatisation réversible + hors électricité)	220 €/ semaine (1er juillet au 31 août) 190 €/ semaine (reste de la saison)
Location pour le weekend En avril-mai-juin-septembre et octobre	30 €/nuit

LOCATION DU MOBILHOME 2 (CCTB)	
Location à la semaine (2 à 4 personnes + terrasse aménagée + climatisation réversible + hors électricité)	210 €/ semaine (1er juillet au 31 août) 180 €/semaine (reste de la saison
Location pour le week end En avril-mai-juin-septembre et octobre	25 €/nuit
Consommation électrique (selon comptage)	0,30 €/KwH
Location lit pliant bébé	5 €/semaine
Acompte	100 €
Caution pour tous	300 €
Ménage	Forfait de 25 €

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **SPL Office du tourisme – paiement avant le vote du budget**

Par délibération du 17 décembre 2012, le conseil communautaire avait approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes à la SPL Mandrin Chambaran avec une entrée au capital d'un montant de 50 000 € à verser sur 2 exercices.
Il est proposé de donner l'autorisation au Président de mandater les dépenses d'investissement correspondantes au premier versement de la participation au capital, soit 25 000 €, autorisation spéciale qui sera reprise dans le budget primitif 2013.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

VI – VOIRIE

RAPPORTEUR : Christian FANJAT

- **Aménagement de sécurité – demande de subvention Conseil général**

Il est fait part de la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement de sécurité des ouvrages d'art de la voirie intercommunale. Dans ce cadre, la Communauté de Communes peut solliciter une subvention auprès du Conseil général de l'Isère.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

VII – NOUVELLES TECHNOLOGIES

RAPPORTEUR : Roger TORGUE

- **Numérisation des documents d'urbanisme**

Il est fait part du projet du Département en partenariat avec l'Etat de numériser tous les documents d'urbanisme du département de l'Isère.
Ce projet entre dans le cadre d'une volonté de rendre plus homogène les numérisations existantes en couverture et qualité, ainsi que de rendre plus indépendantes les communes et améliorer l'accès à l'information du public.
Il s'agit ainsi de mettre les outils à disposition du Conseil général pour intégrer le nouveau portail gratuitement. Dans la mesure où la Communauté de Communes a, en son temps, déjà numériser les cadastres et PLU/POS via le SIG, il s'agit d'autoriser la Communauté de Communes à signer la convention avec le Département.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

VIII – QUESTIONS ORALES

- SICTOM

Vu le contexte actuellement difficile avec le SICTOM, il est demandé à ce que les délégués titulaires représentants la Communauté de Communes au SICTOM soient présents ou se fassent remplacer ou donnent pouvoir de vote lors des réunions, afin de permettre de défendre la position de la Communauté de Communes.

Un rendez-vous avec le Préfet va être pris afin de discuter de l'obligation pour le SICTOM de traiter le problème des odeurs. Le Bureau est unanime pour dire c'est à l'entreprise d'assurer le bon fonctionnement de son exploitation et donc d'être mise en demeure d'intervenir en ce sens.

L’ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

* *
*